

**Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal  
De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS**

- - - - -

**Séance du 19 mars 2021**

Nombre de membres :		Date de la convocation :	12 mars 2021
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 12 mars 2021
- en exercice	: 19		
- présents	: 15		
- qui ont pris part à la délibération	: 19		

Présents : Mmes et MM AUNAVE Bénédicte (Arrivée 20h52), BADJI Fatima, BALAY Chantal, BLANCHARD Yohan, BRADLEY Louise (Arrivée 20h31), de TRUCHIS Michel, DURAND Michel, FINIELS Martine, FRECHET Marcel, GIORDANO Chantal, PONSARD Frédéric, RABINZOHN Marc, TRAVERSIER Bernadette, VASSELON Christelle, VIALET Laurent.

Absent :

Procuration de : M. Olivier CHASTAGNARET à Mme FINIELS Martine  
Mme DEVISE Marianne à Mme BALAY Chantal  
Mme JUNIQUE Gaëlle à M. DURAND Michel  
M. NUISEMENT Aurélien à M. RABINZOHN Marc

Secrétaire de séance : M. VIALET Laurent.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de réunion des conseils municipaux du 26 février 2021
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs
4. Présentation et approbation du compte administratif 2020 du Budget Général
5. Affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Général
6. Présentation et approbation du compte administratif 2020 du Budget Lotissement
7. Affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Lotissement
8. Approbation des comptes de gestion 2020
9. Subvention projet pédagogique – Ecole maternelle publique
10. Questions diverses
11. Présentation et adoption des budgets primitifs 2021 (Budget Général et Budget Lotissement) => Délibérations ajournées
12. Vote des taux des taxes locales => Délibération ajournée
13. Attribution des subventions aux associations => Délibération ajournée

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance du conseil municipal. Elle indique aux conseillers de la modification de l'ordre du jour du présent conseil. En effet, la Mairie a été informée hier que les bases et taux de fiscalité locale (qui auraient dû être votés) ne seront pas connus avant le 31 mars. Elle souligne que les taux auraient pu être votés à l'identique ; Or, du fait de la réforme supprimant la taxe d'habitation, il y a une modification de la composition des taux qui ne permet pas de délibérer.

Aussi, elle propose de reporter le vote des budgets primitifs, du vote des taux et de l'attribution des subventions aux associations. Un conseil municipal supplémentaire devra donc être réuni avant le 15 avril, date limite pour le vote des taux.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

**A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance M. Laurent VIALET.**

### **2. Approbation du compte-rendu de réunion du conseil municipal du 26 février 2021**

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2021.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Madame le Maire demande aux conseillers d'approuver le compte-rendu.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2021.**

### **3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs**

Il s'agit des décisions :

- D'exonérer de cent euros (100,00€) Madame VENTADOUR pour le loyer du local sis 32 rue Simon Vialet, à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'à la fin des mesures de couvre-feu (décision n°2021-014)
- D'exonérer de loyer l'association Sous le Châtaignier pour le local sis 32 rue Simon Vialet, à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'à la réouverture des établissements recevant du public et notamment des cafés (décision n°2021-015)
- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AZ193 sise 6 place de l'Eglise (décision n°2021-016)

Mme le Maire souligne la période difficile que continue de traverser le monde économique, liée à la pandémie. Il s'agit des locataires de locaux commerciaux de la Commune. Comme cela avait déjà été pris, elle renouvelle les exonérations de loyer : partielle pour Mme Ventadour ; totale pour l'Embarqu'café.

**Le conseil municipal en prend acte.**

#### 4. Présentation et approbation du compte administratif 2020 du Budget Général

Mme le Maire donne la parole à Michel de TRUCHIS, adjoint aux Finances pour présenter les chiffres du compte administratif.

Michel de TRUCHIS explique que la présentation va porter sur le détail par chapitre, mais également, pour la première fois sur une vision thématique des chiffres.

##### ❖ FONCTIONNEMENT :

##### ➤ Dépenses de fonctionnement :

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Ratio % CA2019-2020
CHAPITRE 011 – Charges générales	378 134,13 €	382 362,63 €	413 385,00 €	325 105,18 €	- 15 %
CHAPITRE 012 – Charges personnel	556 033,02 €	576 632,02 €	651 019,00 €	600 741,22 €	+ 4 %
CHAPITRE 65 – Charges de gestion	208 531,21 €	225 440,21 €	234 064,00 €	228 907,26 €	+ 1,5 %
CHAPITRE 66 – Charges d'intérêt	29 683,57 €	40 318,60 €	35 886,00 €	35 885,42 €	- 11 %
CHAPITRE 67 – Charges exception	712,63 €	6 035,47 €	56 000,00 €	9 574,81 €	
CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre	39 549,65 €	223 947,22 €	59 729,70 €	59 719,40 €	
CHAPITRE 014 – Atténuation produits			500,00 €	443,00 €	
CHAPITRE 023 – Virement section			791 451,76 €		
TOTAL	1 212 644,21 €	1 454 736,15 €	2 242 035,46 €	1 260 376,29 €	- 13 %

**Le chapitre 011** – charges à caractère général – englobe les charges de : énergie-électricité, télécommunications, maintenance, prestations de services, achats de fournitures, acquisition de petit matériel, ... Le montant des crédits consommés de ce chapitre s'élève à 325 105,18 € contre 382 362,63 € en 2019. Cette différence est principalement le résultat de la crise sanitaire.

**Le chapitre 012** – charges du personnel – Le montant mandaté sur l'exercice 2020 s'élève à 600 741,20 € contre 576 632,02 € pour l'exercice 2019. Cette augmentation s'explique par : l'anticipation sur le recrutement d'un directeur général des services, et les renforts en personnel nécessaires sur les écoles liés au Covid. Toutefois, le montant réalisé des dépenses de personnel n'a pas atteint le montant budgétisé.

**Le chapitre 65** – charges de gestion courante (subventions aux associations, contingent SDIS) – La dépense s'élève à 228 907,26 € en 2020 soit une augmentation de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent.

**Le chapitre 66** – charges financières – constate le paiement des intérêts des emprunts souscrits, qui s'élève à 35 885,42 € pour 2020.

**Le chapitre 67** – charges exceptionnelles - s'élève en 2020 à 9 574,81 € correspondant à l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs. Ces annulations ont été consécutives aux mesures sanitaires imposées par la crise Covid qui ont entraîné la fermeture des écoles, des salles et l'annulation des locations de gîtes.

**Le chapitre 042** – opérations d'ordre de transfert entre sections – Le montant des crédits consommés soit 59 719,40 € correspond aux écritures d'amortissement sur 5 ans d'études non suivies de travaux.

➤ **Recettes de fonctionnement :**

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Ratio % CA2019-2020
CHAPITRE 002 – Excédent reporté	171 334,26 €	464 825,58 €	424 116,80 €	424 116,80 €	
CHAPITRE 013 – Remb sur rémunérations	49 600,69 €	23 967,83 €	27 480,00 €	105 556,00 €	+ 340 %
CHAPITRE 70 – Produits services	143 489,19 €	122 759,29 €	81 306,00 €	72 397,19 €	- 41 %
CHAPITRE 73 – Impôts et taxes	878 031,12 €	930 748,82 €	868 602,00 €	896 724,09 €	- 4 %
CHAPITRE 74 – Dotations	741 599,67 €	747 742,62 €	755 475,00 €	880 152,82 €	+ 18 %
CHAPITRE 75 – Autres produits	80 393,14 €	96 449,86 €	43 063,00 €	82 013,88 €	- 15 %
CHAPITRE 76 – Produits financiers	62,54 €	62,54 €	63,96 €	62,54 €	-
CHAPITRE 77 – Produits exceptionnelles	376,48 €	168 414,78 €	34 916,00 €	5 692,22 €	-
CHAPITRE 042 – Opérations ordre		4 058,22 €	7 012,70 €	7 012,70 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 893 552,83 €</b>	<b>2 094 203,96 €</b>	<b>2 242 035,46 €</b>	<b>2 049 611,44 €</b>	<b>- 2 %</b>

**Le chapitre 013** – atténuations de charges – constate des contreparties sur les salaires versés : indemnités journalières, remboursement des heures de décharge syndicale d'un agent. Ce chapitre a connu une hausse exceptionnelle liée à la constatation du remboursement pluriannuel d'heures de décharge syndicale. Toutefois, cette recette ne sera pas renouvelée, l'agent étant parti en retraite en 2020.

**Le chapitre 70** – produits des services – Le montant des titres émis sur ce chapitre est moins important que sur l'exercice 2019 (- 41 %) notamment pour ce qui concerne la facturation de services périscolaires (cantine et garderie) qui a été impactée directement par le Covid.

**Le chapitre 73** – impôts et taxes – Maintien des taux des taxes directes locales et progression du produit des contributions directes ; maintien du montant perçu en 2019 au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales.

**Le chapitre 74** – dotations et participations – En augmentation de 18 %.

**Le chapitre 75** – autres produits de gestion courante – Baisse des recettes de 15 % par rapport à 2019 du fait de la baisse des locations des gîtes communaux par rapport à la crise sanitaire.

**Le chapitre 76** – produits financiers – Pas de remarque

**Le chapitre 77** – produits exceptionnels : s'élève à 5 692,22 € correspondant à la reprise d'un matériel des services techniques.

**Le chapitre 042** – opérations d'ordre de transfert entre sections  
Pour ces deux chapitres (77 et 042), les titres émis en 2020 correspondent à des écritures de cession d'immobilisations.

➤ **Détail par thématiques :**

Michel de TRUCHIS explique que ce travail permet d'avoir une vision différente de la gestion communale par domaines de compétences. Il souligne qu'il doit être encore amélioré et que la même présentation sera faite au budget.

	DEPENSES	RECETTES
Administration Générale	387 195,44 €	106 400,31 €
Services Techniques	297 598,43 €	118 893,18 €
Enseignement	248 428,59 €	87 555,24 €
Services urbains	70 096,08 €	11 966,36 €
Sécurité / Salubrité	52 760,59 €	4 169,90 €
Tourisme	32 161,06 €	50 485,13 €
Fêtes et cérémonies	15 140,59 €	400,00 €
Administrations autres	12 553,19 €	16 830,03 €
Locaux commerciaux	12 490,53 €	5 396,11 €

Patrimoine	11 771,80 €	18 587,48 €
Salles municipales	9 483,53 €	1 848,35 €
Culture	6 788,70 €	89,59 €
Sport	5 478,69 €	200,00 €
Social	2 381,26 €	1 875,00 €

❖ **EPARGNE :**

Michel de TRUCHIS souligne l'importance de vérifier la santé financière de la Commune au regard de l'épargne dégagée chaque année.

CHAPITRES	2018	2019	CA 2020
CHAP 011	378 134	382 363	325 105
CHAP 012	556 033	576 632	600 741
CHAP 014	0	0	443
CHAP 65	208 531	225 440	228 907
CHAP 67	713	6 035	9 575
<b>TOTAL CHARGES REELLES</b>	<b>1 143 411</b>	<b>1 190 470</b>	<b>1 164 771</b>
CHAP 013	49 601	23 968	105 556
CHAP 70	143 489	122 759	72 397
CHAP 73	878 031	930 749	896 724
CHAP 74	741 600	747 743	880 153
CHAP 75	80 393	96 450	82 014
CHAP 76	63	63	63
CHAP 77	376	168 415	5 692
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 893 553</b>	<b>2 090 147</b>	<b>2 042 599</b>
<b>EPARGNE GESTION COURANTE</b>	<b>750 142</b>	<b>899 677</b>	<b>877 828</b>
CHAP 66	29 684	40 319	35 885
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>720 458</b>	<b>859 358</b>	<b>841 943</b>
REMBT CAPITAL DETTE	196 375	179 915	183 839
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>524 083</b>	<b>679 443</b>	<b>658 104</b>

Il est observé que l'épargne brute se situe à 841 943 € en 2020, soit un maintien de l'épargne par rapport à 2019.

Lorsque l'on ajoute le remboursement du capital de la dette et regarde l'épargne nette que dégage la Commune pour assurer l'autofinancement de ses investissements, l'épargne nette est également largement positive à 658 104 €.

Michel de TRUCHIS précise des ratios pour comparer avec des communes de la même strate.

Ainsi,

La Capacité d'Autofinancement brute est de 341 € par habitant pour la Commune de Vernoux, lorsqu'elle se situe à 181 € par habitant pour des communes de la même strate.

Quant à la Capacité d'Autofinancement nette, la Commune de Vernoux se situe à 258 € par habitant, alors que les communes de la même strate constatent une CAF nette de 109 € par habitant.

### ❖ DETTE :

Michel de TRUCHIS présente l'endettement actuel de la Commune.

ETAT D'EXTINCTION DE LA DETTE				
ANNEE	DETTE EN CAPITAL	ANNUITES	AMORT IVT	INTERET FCT
2020	2 023 536,07	207 557,54	171 672,12	35 885,42
2021	1 851 863,95	207 506,42	175 696,25	31 810,17
2022	1 676 167,70	189 174,94	161 577,51	27 597,43
2023	1 514 590,19	147 259,26	122 641,43	24 617,83
2024	1 391 959,81	133 186,73	110 395,01	22 791,72
2025	1 281 564,80	133 186,73	112 137,02	21 049,71
2026	1 169 427,78	133 186,73	113 906,78	19 279,95
2027	1 055 521,00	133 186,73	115 704,71	17 482,02
2028	939 816,29	133 186,73	117 531,33	15 655,40
2029	822 284,96	87 557,17	73 757,40	13 799,77
2030	748 527,56	87 557,17	74 971,90	12 585,27
2031	673 555,66	87 557,17	76 206,57	11 350,60
2032	597 349,09	87 557,17	77 461,77	10 095,40
2033	519 887,32	87 557,17	78 737,83	8 819,34
2034	441 149,49	87 557,17	80 035,12	7 522,05
2035	361 114,37	87 557,17	81 353,96	6 203,21
2036	279 760,41	87 557,24	82 694,84	4 862,40
2037	197 065,57	30 100,56	26 601,25	3 499,31
2038	170 464,32	30 100,56	27 102,19	2 998,37
2039	143 362,13	30 100,56	27 612,57	2 487,99
2040	115 749,56	30 100,56	28 132,55	1 968,01

On peut constater que l'endettement de la Commune va connaître une baisse importante en 2023 (- 60 000 € d'annuités en moins), ainsi qu'en 2029.

L'encours de dette de la commune s'élève à 1 029 € par habitant, alors qu'il se situe à 703 € par habitant pour les communes de la même strate. Toutefois, il faut observer que la capacité de désendettement de la Commune est plus importante, puisque celle-ci et pour Vernoux de 2 ans, alors qu'elle est de 4 ans pour les autres communes.

Ceci est principalement due à la bonne santé financière de la commune et à son niveau de capacité d'autofinancement.

## ❖ INVESTISSEMENT :

### ➤ Dépenses d'investissement :

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
CHAPITRE 001 – Déficit reporté	1 272 559,07 €		464 149,97 €	464 149,97 €
CHAPITRE 16 – Remb capital dette	196 374,64 €	179 915,48 €	183 840,00 €	183 839,18 €
CHAPITRE 10 – TLE		842,32 €		
CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles	1 612,50 €	103 269,12 €	29 163,03 €	5 884,00 €
CHAPITRE 204 – Subvention d'équipement			64 832,19 €	
CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles	610 930,51 €	651 434,48 €	1 212 811,81 €	838 008,23 €
CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours	298 627,93 €	1 192 021,38 €	1 264 908,00 €	545 600,00 €
CHAPITRE 040 – Op ordre		4 058,22 €	7 012,70 €	7 012,70 €
CHAPITRE 041 – Opérations ordre	614 251,41 €		83 869,00 €	83 868,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 721 796,99 €</b>	<b>2 131 541,61 €</b>	<b>3 310 586,70 €</b>	<b>1 664 213,00 €</b>

Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 1 664 213 € contre 2 131 541,61 € en 2019.

Les principales réalisations sur l'année 2020 sont les suivantes :

- Fin des travaux de réhabilitation de la mairie : 547 000 €
- Travaux de voirie : 290 000 €
- Aménagement RD 21 : 245 000 €
- Mise en place de mobil-homes au camping : 62 400 €
- Aménagement espace multisport : 59 000 €
- Diverses acquisitions de matériels : 52 000 €
- Acquisition parking Pré Long : 38 000 €



- Eclairage public + réseaux : 22 000 €
- Réfection gîtes : 11 000 €

➤ **Recettes d'investissement :**

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
CHAPITRE 001 – Excédent reporté		133 242,44 €		
CHAPITRE 10 – Dotations	1 750 820,85 €	624 667,58 €	980 176,33 €	969 706,20 €
CHAPITRE 13 – Subventions	121 628,63 €	685 534,40 €	563 359,91 €	412 581,53 €
CHAPITRE 16 – Emprunt	601 347,96 €		833 000 €	300 €
CHAPITRE 040 – Opérations ordre	39 549,65 €	223 947,22 €	59 729,70 €	59 719,40 €
CHAPITRE 041 – Opérations ordre	614 251,41 €		83 869,00 €	83 868,89 €
CHAPITRE 21 – Opérations ordre				628,83 €
CHAPITRE 021 – Virement section	560 373,78 €	872 666,57 €	791 451,76 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 127 598,50 €</b>	<b>1 534 149,20 €</b>	<b>3 310 586,70 €</b>	<b>1 526 804,85 €</b>

Chapitre 10 – dotations : correspond au versement du Fctva et à la couverture du besoin d'investissement de l'exercice 2019.

Chapitre 13 – Subventions : constate principalement le versement de subventions pour la réhabilitation de la mairie.

Chapitre 16 – Emprunt : correspond à une caution encaissée.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre : correspond aux amortissements.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : liées aux travaux réalisés par le SDE pour l'éclairage public.

Des restes à réaliser en dépenses (405 395,41 €) et en recettes (79 633 €) d'investissement sont constatées et à reporter au budget primitif de l'exercice 2021, dont voici le détail en dépenses :

- Travaux mairie (dont toiture) : 78 000 €
- Maîtrise d'œuvre Travaux rue de la Tourette (voirie + réseaux) : 68 000 €
- Eclairage public + réseaux : 59 000 €
- Réfection toiture camping : 53 000 €
- Fonds de concours toboggan : 55 000 €
- Fin aménagement espace multisport : 21 000 €

- Maîtrise d'œuvre Maison Risson : 17 000 €
- Acquisition divers matériels : 13 000 €

M. de TRUCHIS ayant terminé la présentation, Mme le Maire indique que l'exercice se termine très positivement. Elle remercie Michel de TRUCHIS pour la rigueur et le suivi dans la gestion financière de la commune. Elle souligne que le solde du compte administratif permet d'aborder l'année 2021 sereinement.

Comme le veut la règle, Mme le Maire sort de la salle pour le vote du Compte administratif et laisse le soin à Michel de Truchis de passer au vote.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Madame le Maire ne prenant pas part au vote), décide, par 13 voix pour et 4 contre (A. NUISEMENT, F. PONSARD, M. RABINZOHN, C. VASSELON) d'approuver le compte administratif 2020 du Budget Général.**

## 5. Affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Général

Michel de TRUCHIS présente les résultats constatés pour l'exercice 2020.

Le compte administratif 2020 du Budget général fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 1 213 351,95 €.**

Monsieur Michel de TRUCHIS, adjoint aux finances, propose à l'assemblée l'affectation des résultats de l'exercice 2020, comme suit :

### Résultat de fonctionnement :

A	Résultat de l'exercice 2020	+ 789 235,15 €
B	Résultats antérieurs reportés	+ 424 116,80 €
<b>C</b>	<b>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>+ 1 213 351,95 €</b>
<b>D</b>	<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>- 601 558,12 €</b>
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 325 762,41 €
	<b>Besoin de financement F = D+E</b>	<b>- 927 320,53 €</b>

### AFFECTATION :

- 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 927 320,53 €
- 2) Report en fonctionnement R 002 286 031,42 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, (Madame le Maire ne prenant pas part au vote), par 15 voix pour et 4 contre (A. NUISEMENT, F. PONSARD, M. RABINZOHN, C. VASSELON) d'affecter les résultats 2020 du Budget Général tels que proposés ci-dessus.**

## 6. Présentation et approbation du compte administratif 2020 du Budget Lotissement

Michel de TRUCHIS présente les résultats sommaires du Budget Lotissement puisqu'aucune vente n'a eu lieu en 2020 sur ce lotissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice	260 186,34 €	
Recettes de l'exercice		260 186,34 €
Résultat de l'exercice		0,00 €
Report de l'exercice N-1		0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>0,00 €</b>

Le compte administratif présente donc un résultat de fonctionnement nul.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice	260 186,34 €	
Recettes de l'exercice		260 186,34 €
Résultat de l'exercice		0,00 €
Report de l'exercice N-1	252 919,34 €	
<b>Déficit cumulé</b>	<b>252 919,34 €</b>	
<b>Besoin total de la section d'investissement à couvrir</b>	<b>252 919,34 €</b>	

Le résultat d'investissement est également nul, laissant apparaître le déficit reporté de l'exercice précédent, soit 252 919,34 €.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Madame le Maire ne prenant pas part au vote), décide, par 13 voix pour et 4 contre (A. NUISEMENT, F. PONSARD, M. RABINZOHN, C. VASSELON) d'approuver le compte administratif 2020 du Budget Lotissement.**

## 7. Affectation des résultats 2020 du Budget Lotissement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement égal à zéro.

Monsieur Michel de TRUCHIS, adjoint aux finances, propose à l'assemblée l'affectation des résultats de l'exercice 2020, comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement :</b>	
A Résultat de l'exercice	+ 0,00 €
B Résultats antérieurs reportés	+ 0,00 €
<b>C Résultat à affecter = A+B</b>	<b>+ 0,00 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>- 252 919,34 €</b>
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<b>Besoin de financement F = D+E</b>	<b>- 252 919,34 €</b>

#### **AFFECTATION**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €	
2) H Report en fonctionnement R 002	0,00 €	
3) Report en investissement D 001		252 919,34 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, (Madame le Maire ne prenant pas part au vote), par 13 voix pour et 4 contre (A. NUISEMENT, F. PONSARD, M. RABINZOHN, C. VASSELON) d'affecter les résultats 2020 du Budget Lotissement tels que proposés ci-dessus.**

Mme le Maire est de retour dans l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

### **8. Approbation des comptes de gestion 2020**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Mme le Maire propose d'approuver les comptes de gestion 2020 pour le Budget Général et le Budget Lotissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 15 voix pour et 4 contre (A. NUISEMENT, F. PONSARD, M. RABINZOHN, C. VASSELON),**

- **D'approuver le compte de gestion du budget Général du trésorier municipal pour l'exercice 2020.**
- **D'approuver le compte de gestion du budget Lotissement du trésorier municipal pour l'exercice 2020.**
- **Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part sur la tenue des comptes.**

### **9. Subvention projet pédagogique – Ecole maternelle publique**

Madame le Maire explique que l'école maternelle publique a déposé deux demandes de subvention pour le projet pédagogique pour l'année 2020-2021 : Création d'histoires et restitution à un public : Kamishibai en lien avec « 3 jours pour l'abeille ».

Mme le Maire précise que le projet se présente de la manière suivante :

- Kamishibai : Le coût du projet est évalué à 1 040,00€. La coopérative scolaire participera à hauteur de 340,00€. Il est demandé à la commune de participer à hauteur de 700,00€ afin de compléter l'enveloppe.
- 3 jours pour l'abeille : le coût du projet est évalué à 509,00€. Il est demandé à la Commune de participer à hauteur de 250,00€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les deux subventions pour le projet pédagogique de l'école maternelle publique pour un montant total de 950,00€ (neuf cent cinquante euros).**

## 10. Questions diverses

- ✓ Question de M. RABINZOHN : Mme le Maire donne la parole à M. RABINZOHN qui avait souhaité relayer une demande concernant la construction d'un mur d'escalade. M. Rabinzohn souligne qu'il se fait le relais de plusieurs parents dont les enfants aimeraient voir la pratique sur Vernoux. Il précise que cette activité se fait généralement dans un espace couvert, type gymnase. Il interroge Mme le Maire sur la possibilité d'étudier la demande.  
Mme le Maire remercie M. RABINZOHN de la demande. Elle souligne que ce type d'installation doit être étudié au regard du support pédagogique qui doit être construit en lien avec les écoles.  
Elle indique que s'il s'agit d'une demande d'installation dans le gymnase, celui-ci étant intercommunale, il conviendrait de saisir le Président de la CAPCA. Mme le Maire remercie M. Rabinzohn de transmettre cette information aux parents.
- ✓ Mme le Maire informe le Conseil de la mise en place effective du Portail Familles pour les services de réservation et paiement de la cantine et de la garderie. C'est un service qui était très attendu et important dans le contexte actuel. Les parents vont avoir une note dans le cartable des enfants d'ici la fin du mois, pour que les premières inscriptions en ligne puissent avoir lieu en avril.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers et clôture la séance.

Fin de séance : 21h18.